

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Berthe Caron, 8 juillet 1887](#)

Jean-Baptiste André Godin à Berthe Caron, 8 juillet 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[8 juillet 1887](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Caron, Berthe](#)

Lieu de destinationFresnoy-le-Grand (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin indique à Caron qu'il a écrit à son oncle Leclere pour savoir si elle pouvait accepter un emploi d'institutrice au Famelistère. Il lui explique qu'il s'agit de tenir la classe mixte des enfants de 7 à 8 ans, que les classes fonctionnent tous les jours sauf l'après-midi de jeudi et le dimanche, qu'il n'y a pas de vacances, que les employés de l'association du Famelistère payent le loyer de leur appartement et se chargent de leurs repas et que les appointements correspondant à l'emploi sont de 100 F par mois au minimum. Il lui demande de lui communiquer les moyens de se renseigner sur elle.

NotesLa lettre de Godin à monsieur Leclere du 5 juillet 1887 est copiée sur le folio 469r du registre FG 15 (26) de la correspondance active de Godin.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familistère](#)

Personnes citées [Leclère \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation2 p. (474r, 475r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
8 juillet 1847

Mademoiselle Caron,

Ma lettre à M. Seclere
avait pour premier objet
de savoir si vous étiez
encore dans la possibilité
d'accepter une place de
professeur au Familistère.

Puisqu'il en est ainsi,
je vous donne les renseigne-
ments que vous me deman-
dez. Il s'agirait d'abord
pour vous de tenir la classe
miante des enfants de 7 à 8 ans.
Les classes fonctionnent

tous les jours, sauf l'après-
midi du jeudi et le dimanche.
Il n'y a pas de vacances.

L'association ne compte
à ses employés que des
appointements. Vous devriez
donc, comme tous les autres
habitants du Familistère,
payer le loyer de l'appar-
tement que vous occuperiez,
selon l'importance de ce
logement et selon qu'il
serait meublé à vos frais
ou non.

L'association ne fournit
pas non plus la table. Vous
auriez à vous entendre à ce
sujet soit avec une famille,

soit avec une de nos collè-
gues dans l'enseignement.

Quant aux appointe-
ments ils seraient de
cent francs par mois
au minimum.

Si ces conditions vous
conviennent, il me reste-
rait à vous demander de
me donner tous les mo-
yens de référence dont vous
pourriez disposer, c'est à
dire la possibilité pour
moi de prendre des ren-
seignements dans les mai-
sons où vous avez exercé.

Veuillez Mademoiselle
me répondre au plus
tôt et agréer je vous
prie mes civilités
distinguées.